

Le Gouvernement canadien propose donc que, si votre Gouvernement y consent, la présente Note et la réponse que vous y donnerez constituent entre nos deux Gouvernements un accord relatif au Traité, qui entrera en vigueur à la date de l'échange des instruments de ratification du Traité.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures,
PAUL MARTIN

Son Excellence Monsieur W. Walton Butterworth
Ambassadeur des États-Unis d'Amérique

OTTAWA

R. G. ROBERTSON
Clerk of the Privy Council.

R. G. ROBERTSON
Greiffier du Conseil privé